

eussent renoncé à l'exécution des conditions, stipulées dans leurs actes de donation.

Comme rien au monde n'est plus libre qu'un don, & que celui qui donne, est le maître d'imposer les conditions qu'il juge à propos, vous n'ignorez pas qu'une grande partie des biens du clergé provient des dons qui lui ont été faits par un grand nombre de particuliers; la nation ou pour mieux dire ceux qui la représentent *sans titres reconnus*, n'ont pas eu le droit de s'emparer des biens du clergé, & ont encore moins celui de disposer des biens donnés au clergé sous telles & telles conditions; le clergé dépouillé ne pouvant plus remplir celles qui ont été imposées, les particuliers donataires auront le droit de rentrer dans leurs biens, ce qui deviendra la source de milliers de procès contre les acquéreurs de ces biens; cinquieme motif pour empêcher tout homme sensé d'acheter les biens du clergé.

ARTICLE VI.

Pour sûreté de votre acquisition, il faudroit que l'entretien des églises, des évêques, de quarante mille curés & autant de vicaires fût affecté sur d'autres biens.

Quelque religion qu'on professe dans un état, il faut entretenir les églises & fournir aux besoins des ministres de la religion &c.

On a démontré à l'assemblée-nationale, que depuis l'abolissement de la dîme, il ne resteroit peut-être pas assez de biens au clergé, pour payer les curés à douze cens livres, & les vicaires proportionnellement; comme le calcul que j'ai vu, m'a paru bien fait & fondé, j'en ai conclu qu'au lieu d'un soulagement que nous devrions espérer, nous devons nous attendre plus tard à être chargés de l'entretien de nos églises & de nos pasteurs; sixieme motif pour ne pas acheter des biens donnés, il y a des siècles, pour l'entretien des ministres de la Religion, & pour assurer leur sort & nous décharger de leur entretien.

Je vous laisse à juger d'après l'exposé fidele que je viens de vous faire, combien de raisons s'opposent à la confiance qu'on pourroit avoir dans l'achat des biens ecclésiastiques; je n'ai que quelques observations encore à ajouter à tout ce que je viens